

Le comté de Bagot.

Division électorale :

S. R. P. Q. Titre 1er ch. 2. s. 2. Art. 64.

Le comté de Bagot comprend les paroisses de St-Hugues, St-Simon, Ste-Rosalie, St-Dominique, St-Pie, Ste-Hélène et St-Liboire, celle de St-Ephrem d'Upton qui renferme le village d'Upton, la paroisse de St-André d'Acton qui renferme le village d'Acton-Vale, la paroisse de St-Théodore d'Acton, et la partie de la paroisse de St-Fulgence de Durham qui contient la Pointe d'Acton. S. R. B. C., c. 75, s. 1, § 57 ; 27-28 V., c. 54, s. 1 ; 42-43 V., c. 96, s. 5.

Comté municipal :

Comprend : Le comté de Bagot, moins la ville d'Acton.

S. R. P. Q. Titre 1. ch. 2. s. 6. Art. 73 tel qu'amendé par 53 V. c. 73.

ANNEXION :

Ces parties Wickham-Ouest et de St-Germain de Grantham comprises dans St-Nazaire d'Acton, par proclamation du 19 juillet 1893 et annexées par 57 V. c. 67.

ANNEXION :

Cette partie du canton d'Acton comprise dans St-Fulgence de Durham par proclamation du 19 décembre 1863 et annexée au comté de Drummond par 27-28 V. c. 64 est par proclamation du 21 septembre 1888 et par 57 V. c. 68 détachée de St-Fulgence et du comté de Drummond et est comprise dans la municipalité de la paroisse de Ste Christine dans le comté Bagot.

N. B. Le comté comprend les municipalités suivantes telles qu'actuellement bornées et limitées, savoir :

Village

Upton.

Paroisses.—Parishes.

St. André d'Acton, Ste. Christine, St. Dominique, St. Ephrem d'Upton, Ste. Hélène, St. Hughes, St. Liboire, St. Nazaire d'Acton, Ste. Rosalie, St. Simon, St. Théodore d'Acton.

CHEF-LIEU : St. Liboire.

The county of Bagot.

Electoral division :

R. S. P. Q. Title 1st ch. 2. s. 2. Art. 64.

The county of Bagot comprises the parishes of St. Hugues, St. Simon, Ste. Rosalie, St. Dominique, St. Pie, St. Hélène and St. Liboire, that of St. Ephrem d'Upton which includes the village of d'Upton, the parish of St. André d'Acton which includes the village of Acton Vale, the parish of St. Théodore d'Acton and that part of the parish of St. Fulgence de Durham which comprises the point of Acton. C. S. L. C., c. 75, s. 1 & 57 ; 27-28 V., c. 54, s. 1 ; 42-43 V., c. 45, s. 1 ; 49-50 V., c. 96, s. 5.

Municipal county :

Comprises : The county of Bagot, less the town of Acton.

S. R. P. Q. Title 1st ch. 2. s. 6. Art. 73^e as amended by 53 V. c. 73.

ANNEXATION :

Those parts of Wickham West and of St. Germain de Grantham comprised in St. Nazaire d'Acton by proclamation of the 19th July 1893 and annexed by 57 V. cap. 67.

ANNEXATION :

That part of the township of Acton comprised in St. Fulgence de Durham by proclamation of the 19th December 1863 and annexed to the county of Drummond by 27-28 V. cap. 64 is by proclamation of the 21st September, 1888 and by 57 V. c. 68 detached from St. Fulgence and from the county of Drummond and is comprised in the municipalité of the parish of Ste. Christine in the county of Bagot.

N. B. The county comprises the following municipalities as actually bounded and abutted, to wit :